



Au Verger Des Brasses OEUFS 2025

Contrat d'engagement mutuel

-----ENTRE L'ADHÉRENT-----

Nom et Prénom:

Adresse:.....

Code Postal: Ville:

Téléphone:E-mail:

-----ET LE PRODUCTEUR-----

Au Verger des Brasses, Vincent Mesnier

291, chemin de Sangly, 74250 Viuz-en-Sallaz

06 87 83 09 64 contact@au-verger-des-brasses.com

LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'amapien-ne et le producteur-trice s'engagent à adhérer à l'association « Amaportée » et à **respecter** ses statuts et son règlement intérieur. Tous les documents et informations relatifs à l'association sont consultables sur <https://amaportee.fr>. L'amapien-ne accepte les risques liés aux aléas de production (climatiques, sanitaires, conjoncture économique...), le producteur-trice s'efforce d'en limiter les effets et s'engage à donner une information claire sur ces événements en concertation avec le référent producteur-trice de Amaportée. Dans le cas où le producteur-trice ne pourrait assurer la saison complète de paniers, l'amapien-ne ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

LE CONTENU DU PANIER

Le contrat porte sur la distribution d'œufs issus de l'élevage de poules pondeuses de Vincent Mesnier

Les poules pondeuses sont des poules rousses, élevées en plein air et nourries bio. Les œufs sont distribués en boîte de 6, les date de ponte et date de consommation recommandée y étant indiquées.

DUREE - DISTRIBUTION - PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Le présent contrat est élaboré pour une saison de 11 mois commençant le 4 février et finissant le 16 décembre, pour 46 distributions maximum.

Le planning des distributions, une fois finalisé, sera accessible sur <https://amaportee.fr>.

Les distributions ont lieu chaque semaine **au 50 rue des Anges à VIUZ EN SALLAZ** (local derrière la mairie), le mardi de **18h00 à 19h00 en basse saison** (hors période de distribution des paniers légumes) et **de 18h00 à 19h30** en haute saison (période de distribution des paniers légumes).

Le nombre total de contrats au sein de Amaportée est limité. **Aussi, un contrat pourra être souscrit en cours de saison**, avec coût au prorata du nombre de distributions restant, pour autant que le quota de contrats n'est pas atteint. Pour cela, demander l'accord du référent Amaportée du contrat oeufs.

Par contre, le contrat doit être transmis une semaine avant la date de première distribution souhaitée. Le contrat doit, par exemple, être transmis avant le 30 janvier pour un début au 4 février.

FORMULES''

Distribution du 4 février au 16 décembre 2025 - 46 distributions

Formule semaine	La boîte	Pour la saison	Cochez votre choix
6 Œufs : 1 boîte	2,90 €	133.40 €	
9 œufs : 1.5 boîte	2.80 € soit 4.20 € / distribution	193.20 €	
12 Œufs : 2 boîtes	2,75 € soit 5.50 € / distribution	253.00 €	
>12 œufs : > 2 boîtes Nbre boîtes souhaitée :	2.75 € / boîte de 6		

Distribution du 11 février au 16 décembre 2025 - 23 distributions

Formule quinzaine	La boîte	Pour la saison	Cochez votre choix
6 Œufs : 1 boîte	2,90 €	66.70 €	

Afin de pouvoir vous proposer des oeufs le plus frais possible, la livraison à la quinzaine est limitée à une seule boîte de 6 oeufs.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Montant total €

- Par chèque(s) à joindre avec le contrat **à l'ordre de Vincent Mesnier**
 - Un seul chèque d'un montant total égal au montant du contrat, avec encaissement en avril
 - En 2 chèques d'un montant similaire, pour un montant total égal au montant du contrat, avec encaissement du 1er chèque en mars et du second chèque en septembre
- En espèces le montant total du contrat, à joindre avec le contrat

SIGNATURES

Fait à le

L'amapien-ne:

Fait à, le

Le producteur, Vincent Mesnier

Merci de transmettre ou déposer au local un seul exemplaire signé du contrat accompagné du règlement, sous enveloppe, en y mentionnant

AMAPORTEE

A l'attention du Référent Contrat Oeufs - Natacha Voisin

50 rue des Anges 74250 Viuz-En-Sallaz

N'oubliez pas d'y joindre votre adhésion à AMAPORTEE (si vous ne l'avez pas déjà prise) et son règlement de 20€, chèque à l'ordre d'AMAPortée